

Compte-rendu du 1er conseil d'école maternelle du Vallon

Jeudi 5 novembre 2015

Présent(e)s : Pascale Michel (directrice, institutrice MS), Claudine Trentesaux (commission scolaire municipale), Yves Verne (délégué départemental de l'Éducation National), Isabelle Baretta (institutrice PS-MS), Adeline Campagnola (institutrice décharge de la directrice), Christine Justa (institutrice MS-GS), Catherine Grozel (institutrice GS), Maryline Jobazé (institutrice PS), Nathanael Boisson (parent d'élève), Sandrine Delaye (parent d'élève), Nathalie Alverola, Céline Charton (parent d'élève), Audrey Bonnaud (parent d'élève), Hinda Djebari (parent d'élève), Laetitia Petitpas (parent d'élève), Maryline Clément (parent d'élève).

Excusé(e)s : Catherine Duwez (Atsem), Laura Bourgeois (Atsem), Pauline Danjean (Atsem), Muriel Poudensan (parent d'élève), Hakina El Mahe (parent d'élève).

Début de séance : 19h00

Le compte-rendu du Conseil d'école sera affiché à l'entrée de l'école et mis en ligne sur le site Internet de la mairie : http://www.ceyzeriat.fr/ceyzeriat_viescolaire/scolaire_maternelle.php

Pour la correspondance avec leurs représentants, n'hésitez pas à utiliser :

- la boîte aux lettres à l'entrée de l'école
- l'adresse mail : parentsmat-ceyzeriat@hotmail.fr

Un trombinoscope sera réalisé pour mieux faire connaître les représentants des parents d'élèves.

1. Installation du nouveau conseil

- Présentation des membres

Le conseil d'école compte de nouveaux membres d'une part dans l'équipe enseignante, d'autre part dans les représentants des parents d'élèves.

10 représentants de parents d'élèves, pour 10 sièges, ont été élus le 19 octobre 2015.

Les représentants de parents d'élèves sont en fonction jusqu'aux prochaines élections.

Résultats des élections :

- Nombre d'électeurs : 229
- Nombre de votants : 92
- Bulletins blancs ou nuls : 16
- Suffrages exprimés : 76
- Taux de participation : 40.17

Ont été élu :

CLEMENT Maryline, POUDENSAN Muriel et PETITPAS Laëtitia pour la classe des PS de Maryline JOBAZE

CHARTON Céline de PS/MS d'Isabelle BARETTA

ALVEROLA Nathalie DJEBARI Hinda et DELAYE Sandrine pour la classe de MS de Pascale MICHEL

ELMAHE Hakina pour la classe de MS/GS de Christine JUSTA

BOISSON Nathanaël et Audrey BONNAUD pour la classe de GS de Catherine GROZEL

Pascale MICHEL précise, lors de ce 1^{er} conseil le rôle et la fonction du conseil d'école :

- Rôle et fonction du conseil d'école

Composition du Conseil d'École

- Le directeur de l'école
- Le maire ou son représentant
- Les enseignants
- Un des maîtres du réseau d'aides spécialisées
- Le Délégué Départemental de l'Éducation Nationale
- +/- L'Inspecteur de l'Éducation Nationale
- Les parents d'élèves (au minimum 5)

Le directeur de l'école est à l'initiative des conseils de classe ordinaires et le maire à l'initiative des conseils de classe extraordinaires.

Rôle du Conseil d'École

- Vote le règlement intérieur (lors du 1^{er} conseil)
- Établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- Donne tous les avis et toutes les suggestions concernant le fonctionnement de l'école
- Adopte le projet d'école
- Donne son accord pour l'organisation d'activités complémentaires (éducatives, sportives, culturelles)
- Est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école

2. Effectif de l'école

- Présentation des classes

Cette année il y a 5 classes pour un effectif de 123 élèves actuellement (125 à la rentrée scolaire), répartis comme suit :

-Classe de petite section Maryline JOBAZE : 24 élèves (-1 depuis la rentrée de novembre)

-Classe de petite et moyenne section Isabelle BARETTA : 24 élèves : 8 PS + 16 MS (+1 depuis la rentrée de novembre qui était inscrit mais pas rentré car en attente de l'affectation d'une AVS, enfant scolarisé 6h par semaine))

Classe de moyenne section Pascale MICHEL : 24 élèves (-1 depuis la rentrée de novembre)

Classe de grande section Christine JUSTA : 25 élèves :

Classe de grande section Catherine GROZEL : 26 élèves (+1 une partie de l'année)

- Évolution des effectifs

Sur l'année scolaire 2013/2014, au mois de novembre : 127

Sur l'année scolaire 2015/2016, au mois de novembre : 125

Prévisions rentrée 2016 : 50 départs au CP et rentrées PS : 27 +7=34 prévus

Pascale MICHEL précise qu'il manquerait 16 enfants pour que le schéma des 5 classes puisse être maintenu. Le DDEN précise qu'une 1^{ère} décision sera prise en mars 2016.

3. Fonctionnement de l'école

- Mairie

Le rythme scolaire choisi l'année passée, est conservé.

- Direction

Depuis la rentrée 2015, le temps de décharge de direction (le vendredi et un mercredi par mois) est assuré dans la classe, par Adeline CAMPAGNOLA (Professeur des écoles stagiaire.). Celle-ci assure

également la décharge de Mme LIME à l'école élémentaire le jeudi. Le reste de la semaine l'institutrice est en formation à l'ESPE.

Pascale MICHEL, directrice, est de ce fait plus disponible le vendredi pour rencontrer parents ou représentants;

- Personnel

En plus des enseignantes, interviennent pendant le temps classe :

- 4 ATSEM : Martine BULIN remplacée par Emelina VORDIEL dans la classe des PS, Catherine DUWEZ dans la classe des PS/MS, Pauline DANJEAN dans la classe des MS et Laura BOURGEOIS dans les 2 classes de GS
- aidées de Dorine TABARET (en CUI jusqu'en janvier 2015 et dont on espère un renouvellement pour 1 an). Celle-ci travaille avec les 2 classes de GS.
- une AVS (auxiliaire de vie scolaire) Amélie GAUTHERAUD pour un élève de MS 6h par semaine.

Les AVS sont affectées après une étude de dossier (demande des parents) par la Maison Départementale de la Personne Handicapée (MDPH).

Au 3^{ème} trimestre, sera accueilli au sein de l'école une stagiaire CAP petite enfance.

- Règlement scolaire

- Le règlement intérieur découle du règlement départemental.
- Il doit être voté au 1^{er} conseil d'école.

C'est un ensemble de dispositions qui organise la vie quotidienne des membres de la communauté éducative. Cette année est ajoutée la Charte de la laïcité qui sera présentée au 2nd conseil d'école, les directeurs ayant une formation à ce sujet le 13 novembre.

Pascale MICHEL rappelle que les poussettes sont interdites dans l'école. Seules les assistantes maternelles sur l'avenant sont autorisées à pénétrer dans les locaux sous certaines conditions et ce, pour des raisons professionnelles. Les nourrices agréées peuvent s'adresser à la directrice pour faire partie de cette liste.

Lecture et vote du règlement : celui-ci est adopté à l'unanimité.

Rythmes : horaires et fonctionnement

Le fonctionnement de l'école n'a pas changé : les enfants ont 24 h d'enseignement et éventuellement selon les besoins 2h hebdomadaire d'APC. Les APC visent soit à aider les élèves lorsqu'ils rencontrent des difficultés dans leurs apprentissages, soit à les accompagner dans leur travail personnel ou leur proposer toute autre activité prévue par le projet d'école.

Les horaires sont :

-le matin : 8h30 /11h30 le lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi

-l'après-midi : 13h45 / 16h le lundi, mardi, jeudi et vendredi .

Les portes de l'école ouvrent 10mn avant ces heures.

La directrice précise qu'il est souhaitable de prévenir la maîtresse, lors de l'absence d'un enfant.

- Périscolaire : fonctionnement inscriptions restaurant et garderie

De nombreuses nouveautés cette année :

Le restaurant scolaire :

M Ludovic GOY est le nouveau cuisinier et remplace Mme Anne-Marie BILLOUD partie à la retraite.

Il y a toujours 2 services : à 11h30 pour les enfants de la maternelle et du CP,

à 12 h30 pour les enfants de l'école primaire (hormis le CP).

Les inscriptions se font sur internet, les familles ont reçu les informations nécessaires par le biais de la mairie et doivent inscrire les enfants le jeudi avant 9h précédent la semaine désirée, afin de bénéficier du tarif « régulier ». Les dépannages de dernière minute sont possibles ; pour cela il faut téléphoner directement à la cantine entre 7h30 et 8h30 et le repas est alors facturé à un prix plus élevé.

Les enfants de PS et MS qui vont à la cantine sont couchés dès 12h45

Les GS jouent dans la cour avec les CP.

En maternelle, mangent à la cantine environ 80 à 90 élèves par jour. Le 1^{er} service semble mieux se passer depuis que l'effectif du personnel participant à ce service à augmenter, notamment avec la venue de Dorine TABARET, employée pour ce poste par la mairie. Le niveau sonore au sein de la cantine paraît en revanche toujours trop important.

La garderie périscolaire :

Elle accueille les enfants le matin de 7h15 à 8h20. Ceux-ci sont accompagnés en classe par les employés de la garderie. Ce temps-là est à la charge financière des familles.

La garderie accueille ensuite les enfants de 16h à 16h30 gratuitement (prise en charge par la mairie), puis jusqu'à 18h45 à la charge financière des parents.

Le mercredi, un accueil payant est possible de 11h30 à 12h30. Ce jour-là, un arrangement est possible avec les centres de loisirs de Jasseron et de Villereversure. L'inscription aux centres de loisirs est à réaliser par les parents. Les enfants qui vont au centre de loisirs de Villereversure sont cherchés directement à la sortie de l'école, en revanche, ceux qui vont au centre de loisirs de Jasseron sont accueillis à la garderie jusqu'à 12h puis le centre prend le relais.

Le paiement de la facture est à réaliser directement sur le site internet.

Le personnel municipal (ATSEM) assure à tour de rôle la surveillance des enfants en garderie de 16h à 16h30. Pascale MICHEL précise que ce temps consacré à la garde d'enfants est du temps pris sur le temps d'entretien des locaux et du matériel. Cette année, la demande faite l'année passée à la Mairie a été en partie satisfaite, en effet, seule $\frac{1}{2}$ heure de surveillance par semaine est demandée à chaque ATSEM (contre 1h l'an dernier). Ceci permet de disposer de temps supplémentaire pour le ménage après la classe.

4. Projet d'école

Les programmes de l'école maternelle ont changé en mars 2015 applicable dès septembre 2015 progressivement. Des formations pour les enseignants sont prévues pour aider à la mise en place de ce programme.

Cette année le projet d'école est encore en attente de réécriture. La rédaction de ce projet devrait être faite en cours d'année avec les nouveaux programmes en 2015 dont les documents officiels ont été reçus début octobre. Le projet sera alors écrit pour 3 ans.

Les textes officiels sont disponibles sur internet.

Les principales modifications concernent les démarches d'apprentissage et le comportement des enseignants vis à vis des enfants.

La principale idée est que l'école des enfants est une école bienveillante où ceux-ci doivent grandir à leur rythme. Les attentes des enseignants est ainsi à adapter à chaque enfant. Seule la fin de la grande section (qui appartient de nouveau à la maternelle) valide les étapes nécessaires au passage au CP. Les textes insistent également sur la place du jeu dans l'apprentissage à l'école maternelle.

Un avenant a été effectué pour cette année avec comme thème principal le corps et les jeux.

Ecole maternelle du vallon

CEYZERIAT

Année scolaire 2015\2016

LE CORPS- LA COOPERATION -LES JEUX

Connaître son corps, l'entretenir, le respecter pour connaître les autres, les respecter et vivre ensemble.

En continuité avec le projet précédent : JEUX, JOUETS et COOPERATION, nous continuons l'axe du jeu, qui est dans l'esprit des nouveaux programmes 2015 : *apprendre en jouant pour exercer son autonomie, agir sur le réel, construire des fictions, communiquer avec les autres.*

OBJECTIF	PROJETS	ACTIONS
Connaître son corps	Les différentes parties du corps : mains, pieds, squelette, visage, Les 5 sens	Productions plastiques (peinture, modelage...) Semaine des 5 sens en janvier /février
Protéger son corps	Les dangers de la maison Les vêtements	Visite exposition
Entretenir son corps	Les règles d'hygiène L'alimentation	Semaine du goût Intervention hygiène dentaire GS
S'exprimer avec son corps	Action physique : courir : cross ou course jouer en équipe danse et mime	Course ou cross en avril Olympiades : en mai Danse en avril Spectacle atelier mime
Vivre ensemble	Bibliothèque La rencontre avec les personnes du Foyer Le mardi gras Les jeux de sociétés (échecs, dames..) Atelier cuisine	1 fois par mois A la chandeleur : les crêpes Les bugnes, la fête Tout au long de l'année Tous les mois en GS(C.JUSTA)

Ces actions sont menées en partenariat avec les parents, les personnes du sou des écoles, les personnes du foyer de l'Amitié, les personnes de la bibliothèque, les intervenants financés par le sou des écoles et la coopérative scolaire et le projet danse et mime avec l'association Melodifoliz .

5. Questions diverses

-Exercices incendie :

3 dans l'année scolaire.

Le 1^{er} a eu lieu le 9 octobre, en présence de M. François AGUS, agent de police municipal, qui a en charge la sécurité des établissements recevant du public.

Pas de dysfonctionnement constaté lors du cheminement ni du regroupement des élèves aux points de rassemblement. Les classes sont sorties dans les conditions prévues actuellement. Le même problème que l'an passé a été constaté à savoir la sirène n'est pas audible par la classe de Catherine GROZEL ainsi qu'en salle de motricité. M. AGUS et Pascale MICHEL ont signalé cette imperfection dans leur rapport. Il est prévu que l'électricien vienne augmenter le volume de « l'hurlleur ».

-Bilans médicaux

Les bilans orthoptistes des PS auront lieu les 7 et 14 décembre.

Les bilans infirmiers des MS ne sont pas encore fixés mais ils auront lieu contrairement à ce qui avait été annoncé il y a un mois. 2 journées de dépistage sont prévues.

Pour ces bilans, une convocation est remise aux parents. Le jour de l'examen, les fiches complétées par les parents et le carnet de santé sont confiés aux enseignants. Les bilans médicaux se passent pendant le temps scolaire, à l'école et sans les parents. Si besoin, la visite de dépistage peut être suivie par une visite du médecin en présence des parents.

-Travaux d'entretien

Organisation :

M. RIVOIRE assure l'entretien des locaux le mercredi après-midi. Il lui sera notifié, sur un cahier de suivi, ce qu'il y a à faire. Les enseignantes insistent à nouveau pour qu'il passe au préalable le lundi ou le mardi, afin de préciser leurs attentes.

La cabane de rangement des vélos de la cour des PS/MS est montée. Les enseignants remercient.

Plateau informatique amélioré

La salle informatique a été rééquipée avec 8 ordinateurs d'occasion (+1 non mis en service) par Christine JUSTA et des parents d'élève. Ces ordinateurs ont été fournis reformatés et équipés d'un logiciel par M. BREASSIER.

De plus, la mairie a acheté 2 nouveaux ordinateurs dont l'un est installé dans la classe des PS et l'autre dans la classe des GS de Christine JUSTA. A priori, des soucis d'installation persistent avec le matériel neuf.

Les enseignantes remercient chaleureusement tous les acteurs de cette initiative en particulier M. BREASSIER et son entreprise.

Dans la salle informatique, l'éclairage sera modifié, des néons plus éclairants seront installés prochainement (a priori pendant les vacances de Noël) ;

Classe : des étagères ont été mises et des tableaux fixés dans les classes de GS. Christine JUSTA attend son plan incliné, M. RIVOIRE est informé mais doit faire un caisson.

La serrure de la porte de secours vers la classe des PS ne marche toujours pas, une demande a été faite aux menuiseries du Revermont sans nouvelle de leur part.

Bureau de la directrice : un problème avec l'ordinateur (qui ne reconnaît plus l'imprimante), a été signalé à plusieurs reprises à la personne chargée de l'entretien. Mme TRENTESEAUX se propose de faire intervenir quelqu'un d'autre.

Sanitaires du bas dans le nouveau bâtiment : Les chasses d'eau non accessibles aux enfants et dont la puissance du jet n'est pas adapté aux cuvettes petit modèle, ni aux pissotières, posent un réel problème de sécurité, d'hygiène et de manque d'autonomie et d'intimité pour les enfants. Ce problème

récurrent a été signalé à nouveau au responsable de la mairie. Les réglages réalisés l'an passé par les installateurs et le responsable de travaux de la commune ont été inefficaces. Toutes les personnes présentes au conseil espèrent vivement qu'une solution rapide et efficace sera trouvée.

Absence d'eau chaude dans le nouveau bâtiment :

Il s'agit également d'un problème récurrent. Il a été en partie résolu par l'installation d'un petit chauffe-eau à l'étage pour le lavabo des toilettes du haut. Cependant, celui-ci est réservé aux ATSEM pour l'entretien des locaux. Laver le matériel et les mains à l'eau froide n'est pas chose aisée, en particulier avec les peintures ou les colles qui se dissolvent beaucoup mieux à l'eau chaude. Pascale MICHEL est consciente que ce problème est connu, pas forcément facile à résoudre mais au quotidien les enseignantes trouvent cette situation difficile. Il est en effet pénible de faire chauffer quotidiennement l'eau à l'aide de bouilloires afin d'enlever les résidus sur les mains des enfants laissés par du matériel utilisé très fréquemment au sein d'une école maternelle.

Les questions des parents : si des parents ont des questions urgentes, il y a toujours possibilité d'en parler avant le prochain conseil.

Un des parents d'élève s'est adressé à Mme TRENTÉSEAUX avec la demande de faire meuler par la ville, à ras du sol, les anciennes vis qui fixaient le banc vers l'école élémentaire.

Enfin, les enseignantes tiennent à remercier les personnes :

- Du sou des écoles
- De la bibliothèque
- Du foyer de l'Amitié
- Ch. Rivoire et J.P Blanchard ainsi que tout le personnel communal pour l'entretien
- la Mairie
- les parents qui accompagnent (bibliothèque, sorties, activités...)
- Monsieur Verne (DDEN)
- les représentants de parents d'élèves
- les parents qui s'investissent tout au long de l'année à la demande des enseignantes.

Dates des prochains conseils :

jeudi 10 mars 2015 à 19h
vendredi 24 juin 2015 à 19h

Signature de la directrice

Signature des représentants de parents d'élèves